

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 605 Société : RAH 128253			
<input type="checkbox"/> Actif <input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e) Autre :			
Nom & Prénom : EL AYDALI THIANI			
Date de naissance : 01-01-1964			
Adresse : BLOC H N° 116 Lot Haouzia			
Tél. : 0664234684 Total des frais engagés : 881,20 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Docteur Med. Rachid KADIRI Médecine Générale 12, Av. Aicha Al Moudawir Essaouira Makada - TAN Tél. : 05 39 95 03 87 INPE : 161092254 - ICE : 0921895555000687			
Date de consultation : 28 Juin 2022			
Nom et prénom du malade : HADRI Najir			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : HTA galactose			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 28/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 Juin 2022	C		20000	INPE : 161082854 Docteur Med. Rachid KADIRI Médecine Générale Échographie Générale 12, Av. Aicha Al Moussafir Beni Makada - TANGER Tél.: 05 39 95 08 51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE 28/06/2022	28/06/2022	681,20
		162089470

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with H at the top, G to the right, and B at the bottom. Arrows indicate the direction of the arches				

Docteur Med. Rachid KADIRI
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE GENERALE
12 AV. AICHA AL MOUSAFIR
BENI MAKADA - TANGER
Tél.: 05 39 95 08 51

نور محمد رشيد القادري
الطب العام
بالموجات فوق الصوتية
1 شارع عائشة المسافر
بني مكادة - طنجة
العيادة : 05 39 95 08 51

Tanger, le : 28 Juin 2022

طنجة في :

Rachid KADIRI

151,60
x3 0 Sulphat 80/15 (shab) 45
45 200
MPL

36,70
0 Anxiol 62 (1M) 36,70
MPL

PPV 30DH00
EXP 05/2023
LOT 14080 10

30,80 0 Thyroxine 30,80
MPL

70,70
PPV 70DH70
LOT 7070
PER 7070

70,70 0 Zolam 30 70,70
MPL

FGE8 0124
PER
Prix 89,00
LOT
PPV
PER
MPL

26,90 0 Juval 500 26,90
MPL

Docteur Med. Rachid KADIRI
Médecine Générale
Echographie Générale
12, Av. Aicha Al Moussafir
Beni Makada - TANGER
Tél : 05 39 95 08 51